



Règlement et informations assurances SAISON 2026 – 2027

Règlements

Le soussigné s'engage à respecter les statuts et règlements du club et de la Fédération Française d'athlétisme ainsi que ceux de la Fédération Internationale d'athlétisme.

Autorise le Club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France.

Loi Informatique et libertés (Loi du 6 janvier 1978)

Le soussigné dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations portées sur sa fiche individuelle. Ces informations sont destinées à la Fédération Française d'Athlétisme et peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

Assurances :

- Le club a contracté une assurance responsabilité civile garantissant la responsabilité du club et du licencié. Son coût est inclus dans le prix de la licence.
- L'assurance Individuelle Accident et Assistance prise automatiquement par le club est comprise dans le prix de la licence.
- Le soussigné déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci-dessus et des garanties optionnelles proposées (options 1 et 2) complémentaires (consultables sur le site www.athle.fr rubrique Assurance